Au Conseil communal du Lieu

Le Lieu, le 4 août 2011

Préavis municipal no 08.2011

Indemnisation du Conseil Communal et de la Municipalité durant la législature 2011-2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité constate que le temps à consacrer pour exercer le mandat de Municipal ou Syndic est toujours plus conséquent ; soirées, week-end et une bonne partie des loisirs sont nécessaires pour se dévouer à la cause communale.

Lors de la dernière législature, un débat intéressant avait débouché sur une revalorisation importante des diverses indemnités et l'on peut dire aujourd'hui que les diverses fonctions sont indemnisées correctement. Concernant la rémunération du secrétariat du Conseil Communal, le bureau a mené une réflexion et propose une indemnité de fr. 1'000.- par séance du Conseil Communal. Toutefois, il avait été suggéré d'adapter ces montants de manière régulière et la Municipalité propose de calquer cette augmentation sur l'indice suisse des prix à la consomation , ce qui donne les montants suivants :

Conseil communal		**Actuellement**	**Proposé**
	Président du Conseil + bureau vote	1'200.-	1'250.-
	Secrétaire du Conseil	2'000.-	1'000.-/s
	Rapporteur de Commission	50.-	60.-
	Rapporteur Commission de gestion (3 rapports : cptes, cptes scol, gestion)	150.-	180.-
Municipalité			
	Municipal	6'000.-	6'250.-
	Syndic	13'000.-	13'500.-
	Vacations (y.c. membres bureau)		
	Prix horaire	40.-	42.-
	Déplacement voiture	0.70/km	0.80
	Déplacement train	billet 2ème classe	

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
J.-P. Rochat

La Secrétaire
S. Baruchet

Composition de la commission chargée de l'étude du préavis 08.2011 :

M.	André EGGER	Le Lieu	Président
Mme	Liza BASSETTI ROCHAT	Les Charbonnières	
M.	Claude DEBOFFE	Les Charbonnières	
M.	Charles FONTANNAZ	Les Charbonnières	
Mme	Sophie MATTHEY	Le Lieu	